

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: BRAUNWALDER DUO**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
 Mousse d'assemblage
- **Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de construction
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 Fehr Braunwalder AG
 Zürcherstrasse 501, 9015 St. Gallen, Schweiz
 info@fehrbraunwalder.ch,
 +41 (0) 71 282 47 77
- **Service chargé des renseignements:** info@fehrbraunwalder.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 Numéro d'urgence international: 112 (24h)
 Swiss Toxicological Information Centre: 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Lact. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Indications complémentaires:**

La classification de la préparation avec l'attribution de la phrase H413 compte tenu de la teneur en alcanes chlorés C14-C17 a été effectuée sur la base de l'étude "FEICA Fact Sheet on the classification and labelling of one-component moisture curing polyurethane foams containing medium-chained chlorinated paraffins (MCCP)" (Fiche d'information FEICA sur la classification et l'étiquetage des mousses de polyuréthane à un

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 1)

composant durcissant à l'humidité et contenant des paraffines chlorées à chaîne moyenne).

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
alcanes, C14-17, chlorés
- **Mentions de danger**
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les gaz.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 2)

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

• **vPvB:**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

• **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Préparations**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	30 - 60%
CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 867-935-0 Reg.nr.: 01-2119486772-26-XXXX	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	< 25%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33-xxxx	alcanes, C14-17, chlorés ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Lact., H362, EUH066 PBT; vPvB	< 20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-31-xxxx	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 10%

• **SVHC**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever la mousse à l'aide d'un chiffon. Enlever les restes de la mousse durcie à l'aide d'un solvant délicat. Laver soigneusement les mains et la peau avec l'eau et le savon. On peut enlever mécaniquement la mousse durcie, à l'aide d'une brosse, du savon et d'une grande quantité d'eau. Utiliser la crème de protection, après le lavage des encrassements.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

La mousse non durcie est facilement collante, ainsi il faut être prudent en l'enlevant. L'enlever à l'aide d'un chiffon et des solvants p.ex. l'acétone, l'alcool. La mousse durcie est enlevée mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 4)

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser comme indiqué sur l'étiquette.

Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Utiliser selon les instructions données sur l'étiquette.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ce produit est sujet aux régulations en vigueur concernant le stockage de produit aérosol inflammable.

L'endroit de stockage doit être équipé de détecteurs de chaleur et de fumée.

L'équipement électrique doit être résistant aux explosions.

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker à proximité de plastic, caoutchouc, aluminium, métaux légers.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Conserver dans des cartouches originales bien fermées, en position verticale.

Conserver en température de +5°C à +30°C.

Protéger contre le gel.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³
	Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³
	SB;als Gesamt-NCO gemessen

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 5)

CAS: 75-28-5 isobutane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm
 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 74-98-6 propane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm
 Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

• **Informations relatives à la réglementation**

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

• **DNEL**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	DNEL	20 mg/kg/Tag (Consommateur)
Dermique	DNEL	0,05 mg/kg/Tag (Consommateur)
Inhalatoire	DNEL	0,05 mg/m ³ (Consommateur) 0,05 mg/m ³ (Salarié)

• **PNEC**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

(eau douce)	1 mg/l
(eau de mer)	0,1 mg/l
(sol)	1 mg/kg

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains:**



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Gants de polyéthylène.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,02 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Contact par éclaboussures ≥10 min (EN 374)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 6)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Divers, selon l'encrage

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité**

Aérosol extrêmement inflammable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

1,5 Vol %

· **Supérieure:**

11,0 Vol %

· **Point d'éclair**

< 0 °C

· **Température d'auto-inflammation**

Non spécifié

· **Température de décomposition:**

Non déterminé

· **pH**

Non applicable.

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Insoluble.

Réagit avec l'eau.

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé

· **Pression de vapeur:**

>500 kPa (dans le conteneur)
 < 1*10⁻⁵ mmHg w 250C (MDI)

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

≤ 1,3 (PMDI) g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur relative**

néant

· **Caractéristiques des particules**

néant

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

· **Forme:**

En cartouche pressurée - le liquide ; en sortant de cartouche - la mousse

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· **Température d'inflammation:**

> +350 °C (propellant)

· **Propriétés explosives:**

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 7)

- **Teneur en solvants:**
- **VOC (CH)** 20,00 %
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols**
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réagit fortement avec l'eau, avec les substances contenant un libre atome active de l'hydrogène.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD402)
Inhalatoire	LC50/4h	1,5 mg/l (ATE)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 8)

CAS: 1244733-77-4 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Oral	LD50	632 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>4,6 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
 Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

• **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 1244733-77-4 | tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50	1.640 mg/l (algues)
	>1.000 mg/l (daphnie) (OECD202)
	>100 mg/l (sed) (OECD209)
LC50	>1.000 mg/l (poissons) (OECD)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Il n'est pas biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

• **vPvB:**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

• **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 9)

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.

· **Catalogue européen des déchets**

15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1950 AÉROSOLS

· **IMDG, IATA** AEROSOLS

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.

· **Étiquette** 2.1

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 10)

· **IMDG, IATA**



· **Class** 2.1 Gaz.
 · **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage** N'est pas applicable

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

· **No EMS:** F-D,S-U

· **14.7 Transport maritime en vrac**

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Remarques:**

Dispense des provisions ADR par principe LQ
 - Packaging intérieur, capacité d' 1 litre max; packaging extérieur – poids brut de 30kg max.
 - Packaging intérieur, capacité d'1 litre, basé sur une surface commune et couvert d'un film plastifié - poids brut max de 20 kg.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulation 1907/2006/CE, REACH

Régulation 1272/2008/CE, CLP

Régulation 2020/878/UE

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 56, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 11)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 85535-85-9 | alcanes, C14-17, chlorés

· **VOCV (CH)** 20,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 28.11.2023

Nom du produit: BRAUNWALDER DUO

(suite de la page 12)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les points marqués d'un * ont été modifiés par rapport à la version précédente de la carte.

CH/FR